

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 05/03/2024

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 04 mars 2024 à 20h30

Date de Convocation : 27.02.24

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 27.02.24

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUIILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Romain CHAUVIN

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 22 janvier 2024 : sans observation

Compte-rendu du recensement par les agents en charge.

Le recensement s’est effectué dans les meilleures conditions. Il a pu être clôturé le 12/02/2024 soit 1 semaine avant la date limite. Malgré tout certains habitants n’ont pas fait l’effort d’accélérer le processus.

A la date du 18/01 :

La population s’élève à 209 habitants.

116 adresses d’habitations ont été recensées.

Parmi ces logements :

- 8 résidences secondaires
- 13 logements inoccupés ; parmi eux, 8 seront vendus ou occupés très prochainement (exemple : 2 maisons du lotissement en cours d’achèvements) ; 2 ne sont pas en états d’accueillir des personnes. 3 ne sont proposés ni à la vente ni à la location.

A ce jour on peut considérer qu’il n’y a pas de logement vacant à Dompierre.

Le maire remercie les agents pour la qualité de leur travail et informe le conseil du dernier recensement INSEE publié en date du 27/02/2024.

Deux informations s’imposent :

- Entre 2014 et 2024 la population est passée de 246 habitants à 209. En 2014 on comptait 62 enfants de 0 à 14 ans contre 32 en 2020.
- En l’état actuel des possibilités on ne peut guère compter que sur une augmentation d’une quinzaine d’habitants ce qui amènerait à 224. On est encore loin des 246 habitants de 2014.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

1 Mise à jour du site internet (délibération)

Le site internet actuel de la commune est obsolète et n'est pas sécurisé. Il est difficile d'utilisation et la maintenance n'est pas assurée dans de bonnes conditions. La commune a sollicité 3 entreprises : seules deux ont envoyé un devis, « Béjean développement » à Poligny et « Florent BOUVIER » à Lons le Saunier. Le choix s'est porté, malgré un coût d'installation légèrement supérieur sur la proposition Bouvier, car la maintenance mensuelle et le suivi étaient nettement moins cher.

Le conseil approuve à 10 voix sur 11.

2 Convention ONC Jachère fleurie (délibération)

La fédération des chasseurs représenté par Jérôme BOMBOIS propose à la commune l'implantation d'une jachère mellifère. Il s'agit, sur un terrain communal de planter un mélange végétal sélectionné pour fournir une variété de ressources telles que : du nectar, du pollen, et des abris, créant ainsi un habitat favorable à la vie sauvage. Le mélange proposé est composé de fleurs sauvages : Achillée Millefeuille, Grande Marguerite, Bourrage, Luzerne, Mauve Sylvestre, Sainfoin, Sarrasin, Souci, Trèfle Blanc, Trèfle Incarnat.

La fédération des chasseurs offre gratuitement les semences, la zone plantée doit être conservée pendant 3 ans à l'exception d'un broyage ou fauchage annuelle entre le 15 février et le 15 mars il n'y a pas d'entretien particulier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative sur le terrain situé à la Patte d'Oie au-dessus du container à verre et du jardin communal pour une durée de 3 ans.

3 Cartes avantages jeunes (délibération)

Le Maire propose :

- que les cartes soient achetées sur inscription pour éviter les pertes,
- que la carte avantages jeunes soit offerte aux jeunes à partir de la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité sans pouvoir dépasser l'âge de 25 ans.
- de faire profiter du tarif de 8 euros, pour l'achat de cette carte, à toute personne remplissant les conditions d'octroi de celle-ci.

Les cartes sont vendues au tarif de 10 € elles seront facturées 9 € si la commune s'engage à les vendre 8 € maximum.

La commune accepte de prendre en charge 1 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

4 Sécurité village

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'arrêt de car dans la traversée d'agglomération, la commune a récemment déposé un dossier de demande d'aide au titre des Amendes de police auprès du Département du Jura.

Les services du département chargés de l'instruction de ce dossier, à savoir l'aménagement de l'arrêt de car sur la RD470, ses accotements ou sur Voie Communale, ont été sollicités.

Dans le cas présent, la commune devra impérativement obtenir l'avis préalable de la Région Bourgogne Franche-Comté quant à l'aménagement du point de prise en charge de passagers, scolaires ou non.

La commune devra donc dans un premier temps consulter les services de la Région BFC (Direction des Mobilités et des Infrastructures) pour faire valider son projet.

Une réunion sur place avec l'ensemble des services concernés (Commune, Région et Département) pourrait être envisagée afin d'échanger et de valider le projet d'aménagement définitif.

Le conseil se prononce favorablement pour cette opération.

Une discussion s'engage sur le remplacement de certains « stop » par des « céder le passage » et par les sorties de lotissements. La commission sécurité fera part de ses conclusions prochainement.

Questions diverses :

a) Lotissement « Les Frênes » parcelle n°3 – sondage (délibération)

Suite à l'étude d'implantation d'une maison sur la parcelle n°3 du lotissement les Frênes, il apparaît que le sol est particulièrement instable et présente des dangers d'érosions. En l'état il n'est pas constructible. Une étude géotechnique du sol s'impose. Deux devis ont été présentés au conseil. Son devis étant beaucoup moins élevé, c'est l'entreprise Ain géotechnique qui assurera les sondages.

Le conseil approuve à l'unanimité ces travaux.

b) Aménagement lotissement de la Rippe

Le PLUI de l'ancienne CC. Orgelet sera soumis prochainement à l'assemblée de Terre d'Émeraude. Les conclusions des enquêteurs publics sont favorables au projet qui leur a été soumis.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

c) Four cuisine

L'assistance juridique de Groupama a été contactée par la mairie et prend en charge le suivi des réparations et de l'éventuel remplacement du four par les établissements Bourcet.

Le conseil s'interroge sur l'apparente inertie de l'entreprise. Le four actuellement en place donne satisfaction.

d) Parcours découverte

Simple information : le parcours découverte est assez mal entretenu et la question se pose de savoir s'il convient de le sortir du « PDIPR » (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) géré par la communauté Terre d'Emeraude. Un retour à la commune serait bienvenu mais il reste certaines interrogations sur les conditions de la prise en charge par Dompierre. Le maire interrogera les services communautaires concernés.

e) Concert Jazz 29/03/2024

Une demande de réservation, le vendredi 29 mars 2024 à 20h30, de la salle communale, pour la tenue d'un concert de jazz vocal par l'ensemble Autrement Dit de Saint-Laurent-en-Grandvaux, est parvenue en mairie.

Le conseil donne son accord pour la gratuité de la salle.

f) Signalisation d'entreprise

Pour faciliter l'accès et les livraisons T2RM demande l'autorisation de placer des petits panneaux sur les supports existants. L'ensemble du conseil se prononce favorablement.

g) Vente de bois

29/02/2024 : Vente de deux lots de bois, l'un pour la scierie Vuitton et l'autre pour Transet Bois. Après déduction des charges fixes et du bûcheronnage il restera environ 20 000 € pour la commune.

h) Enfouissement des réseaux

Les travaux devraient se dérouler entre le 11/03 et le 19/04 dans les secteurs « Rue de la Gare et Lotissement l'Aubépine »

La séance est levée à 22h30.